

## SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 octobre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### 15-10-916 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 octobre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Mandat / Services professionnels juridiques / Requête pour ordonnance de sauvegarde et injonction interlocutoire et permanente / Marc Villeneuve inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-004104-157
- 7.6 Convention et transaction reçu-quittance / Autorisation de signature
- 7.7 Service du greffe et des affaires juridiques / Contrat individuel de travail
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-09 / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Lafleur par la technique de réhabilitation sans tranchée

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015 et séance extraordinaire du 8 octobre 2015
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2015 ainsi que janvier et février 2016
  - 4.4 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement / Cotisation annuelle 2015-2016
  - 4.5 Maison Trestler / Concert de Noël 2015 / Achat de billets
  - 4.7 Association régionale de soccer du Lac St-Louis / Soirée reconnaissance 2015 / Aide financière
  - 4.9 Commission scolaire des Trois-Lacs / Multicentre des Trois-Lacs / Don d'appareillages

- 4.11 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Campagne de financement 2015-2016
- 4.13 Centraide Sud-Ouest / Campagne annuelle de souscription 2015-2016
- 4.15 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie 2015 / Aide financière
- 4.16 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2016

## **5. Greffe et affaires juridiques**

- 5.1 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 26, rue Gingras
- 5.2 Protocole d'entente / MAMOT / Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Mise à niveau et agrandissement de la station d'épuration / Installation d'équipement de désinfection à l'ultraviolet à l'usine de traitement des eaux usées / Demande de prolongation de la date de fin des travaux
- 5.3 Règlement / Réclamation / Refoulement d'égout / 31, rue Guy
- 5.4 Mandat / Services professionnels juridiques / Requête pour ordonnance de sauvegarde et injonction interlocutoire et permanente / Marc Villeneuve inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-004104-157

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 septembre 2015
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication
- 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance
- 6.4 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1712 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de canalisation de fossés / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Approbation du MAMOT
- 6.6 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-43 / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.2 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Journalier régulier / Prolongation de la période de familiarisation
- 7.3 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.4 Service des finances et de la trésorerie / Départ à la retraite / Chef de division – Revenus
- 7.5 Comité du Régime complémentaire de retraite / Renouvellement de mandat / Membre indépendant / Juillet 2015 à juillet 2018
- 7.6 Convention et transaction reçu-quittance / Autorisation de signature
- 7.7 Service du greffe et des affaires juridiques / Contrat individuel de travail

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

## **10. Arts et culture**

## **11. Loisirs et vie communautaire**

- 11.1 Club de triathlon Tri-O-Lacs / Inscriptions saison 2015 / Remboursement

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

## **14. Eaux**

**15. Services techniques**

- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1667.1 / Entrepreneur général / Travaux de construction des services municipaux / Place Marier – phase 1 / Règlement n° 1667 / Abrogation de la résolution 15-08-758
- 15.3 Ordres de changement n°s 1 à 17 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1667.1 / Entrepreneur général / Travaux de construction des services municipaux / Place Marier – phase 1 / Règlement n° 1667
- 15.5 Ordre de changement n° 17 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 / Entrepreneur général / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) / Règlement n° 1605
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-09 / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Lafleur par la technique de réhabilitation sans tranchée

**16. Urbanisme**

- 16.2 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 782 771 à 5 782 835 / Projet « Place 20-30-40 » – phases 14 à 16 / CCU n° 15-09-138

**17. Environnement**

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1276-11 / Interdiction / Structures à ossature de bois de plus de six (6) étages
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1646-02 / Modification / Limites du bassin de taxation
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1694-06 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1713 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures, éclairage et aménagement de la zone tampon / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14 (rue Claude-Léveillé)
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1713 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures, éclairage et aménagement de la zone tampon / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14 (rue Claude-Léveillé)

**19. Direction générale**

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**15-10-917 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 8 octobre 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**15-10-918 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-10-919 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2015 ainsi que janvier et février 2016**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Paul Dumoulin soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2015 ainsi que janvier et février 2016.

« ADOPTÉE »

**15-10-920 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement / Cotisation annuelle 2015-2016**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, et ce, pour un montant de 172,46 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-921 Maison Trestler / Concert de Noël 2015 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert de Noël organisé par la Maison Trestler;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de cinq billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le concert de Noël de la Maison Trestler qui se tiendra le 3 décembre 2015 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-922 Association régionale de soccer du Lac St-Louis / Soirée reconnaissance 2015 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée reconnaissance 2015 organisée par l'Association régionale de soccer du Lac St-Louis;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 200 \$ soit versé à l'Association régionale de soccer du Lac St-Louis à titre d'aide financière dans le cadre de la soirée reconnaissance 2015 qui se tiendra le 20 novembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-923 Commission scolaire des Trois-Lacs / Multicentre des Trois-Lacs / Don d'appareillages**

CONSIDÉRANT que cinq appareils respiratoires SCOTT 4.5 avec masques et cylindres ne répondent plus aux critères du Service de sécurité incendie et ont été remplacés par des équipements plus performants;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs s'est montrée intéressée à recevoir ces appareillages afin d'augmenter le nombre de respirateurs utilisés dans le cadre du cours de santé et sécurité du programme d'études Conduite de procédés de traitement de l'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient donnés à la Commission scolaire des Trois-Lacs, au profit du Multicentre des Trois-Lacs, les cinq appareils respiratoires SCOTT 4.5 avec masques et cylindres.

« ADOPTÉE »

**15-10-924 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Campagne de financement 2015-2016**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore dans le cadre de sa campagne de financement 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la Fondation, en participant au financement de projets essentiels pour l'Hôpital, contribue au bien-être des usagers et de leurs proches en plus d'améliorer l'offre et la qualité des soins et services de santé offerts à la communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 950 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Lakeshore à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne de financement 2015-2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-925 Centraide Sud-Ouest / Campagne annuelle de souscription 2015-2016**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Centraide Sud-Ouest dans le cadre de sa campagne annuelle de souscription 2015-2016;

CONSIDÉRANT que l'organisme soutient financièrement plusieurs groupes communautaires actifs de la région luttant contre la pauvreté chez les enfants, les jeunes et les familles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 950 \$ soit versé à Centraide Sud-Ouest à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de souscription 2015-2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-926 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie 2015 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement Vins et causerie organisé par la Fondation du Collège de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Fondation du Collège de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre de l'événement Vins et causerie qui se tiendra le 30 octobre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-927 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2016, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- |                           |            |                |               |
|---------------------------|------------|----------------|---------------|
| - 18 janvier              | - 4 avril  | - 20 juin      | - 3 octobre   |
| - 1 <sup>er</sup> février | - 18 avril | - 4 juillet    | - 17 octobre  |
| - 15 février              | - 2 mai    | - 8 août       | - 7 novembre  |
| - 7 mars                  | - 16 mai   | - 6 septembre  | - 21 novembre |
| - 21 mars                 | - 6 juin   | - 19 septembre | - 5 décembre  |

« ADOPTÉE »

**15-10-928 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 26, rue Gingras**

CONSIDÉRANT le recours en dommages, pour un montant de 22 752,16 \$ plus 250 \$ pour la franchise, intenté par Intact Compagnie d'assurance à la suite d'un refoulement d'égout survenu au 26, rue Gingras, dans le dossier de la Cour du Québec du district de Beauharnois portant le numéro 760-22-009694-152;

CONSIDÉRANT que l'enquête du Service des travaux publics démontre que le refoulement a été causé par une défaillance d'une conduite municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a cependant lieu de diminuer le montant de la réclamation pour tenir compte de la dépréciation de certains éléments;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit confirmé le règlement hors cour tel qu'accepté par Intact Compagnie d'assurance et qu'une somme de 21 367,75 \$, plus 250 \$ pour la franchise de l'assurée, lui soit versée en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais dudit dossier, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assurée, d'un reçu-quittance;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-929 Protocole d'entente / MAMOT / Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Mise à niveau et agrandissement de la station d'épuration / Installation d'équipement de désinfection à l'ultraviolet à l'usine de traitement des eaux usées / Demande de prolongation de la date de fin des travaux**

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intervenu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'aide financière accordée à l'égard de l'installation d'équipement de désinfection à l'ultraviolet à l'usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration prévoyait la fin des travaux le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette date est révolue et qu'il convient d'en fixer une nouvelle qui tienne compte de l'évolution des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande au MAMOT de prolonger au 31 décembre 2016 la date de fin du protocole d'entente prévoyant l'aide financière accordée pour l'installation d'équipement de désinfection à l'ultraviolet à l'usine de traitement des eaux usées dans le cadre du dossier 556185 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

« ADOPTÉE »

**15-10-930 Règlement / Réclamation / Refoulement d'égout / 31, rue Guy**

CONSIDÉRANT la réclamation de Allstate du Canada, Compagnie d'assurance, pour un montant de 5 014,45 \$, plus 500 \$ pour la franchise, pour des dommages survenus à la suite d'un refoulement d'égout au 31, rue Guy, le 3 mai 2015;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection effectué par le Service des travaux publics en date du 4 mai 2015 ainsi que la recommandation de M. Alexandre Cusson, expert en sinistre pour Indemnipro inc., en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, à l'effet de régler ladite réclamation en diminuant le montant pour tenir compte de la dépréciation de certains éléments;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit confirmé le règlement tel qu'accepté par Allstate du Canada, Compagnie d'assurance et qu'une somme de 4 817,65 \$, plus 500 \$ pour la franchise de l'assurée, lui soit versée en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais dudit dossier, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assurée, d'un reçu-quittance;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-931 Mandat / Services professionnels juridiques / Requête pour ordonnance de sauvegarde et injonction interlocutoire et permanente / Marc Villeneuve inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-004104-157**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la requête pour ordonnance de sauvegarde et en injonction interlocutoire et permanente intentée par la société Marc Villeneuve inc. contre la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-004104-157;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin de représenter la Ville devant cette instance et tout autre impliquant les mêmes parties;

CONSIDÉRANT les résolutions 14-07-665 et 14-11-1061 autorisant des procédures d'expropriation pour le prolongement de la rue Maurice-Richard et mandatant la firme RSP Avocats afin d'entreprendre lesdites procédures;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit mandatée la firme RSP Avocats afin de représenter la Ville dans le dossier identifié ci-haut et dans toute instance mûe entre les mêmes parties.

« ADOPTÉE »

**15-10-932 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 septembre 2015**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 septembre 2015 totalisant un montant de 767 069,42 \$.

**15-10-933 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1254, 1329, 1142, 1157, 1158, 1170, 1171, 1180, 1189, 1290, 1328, 1361, 1361-01, 1370, 1370-01, 1541, 1581, 1478, 1605, 1665 et 1703, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 novembre 2015, au montant de 30 225 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. BMO Nesbitt Burns inc.	98,52000	1 281 000 \$	1,40 %	2016	3,19369 %
		1 322 000 \$	1,60 %	2017	
		1 366 000 \$	1,85 %	2018	
		1 410 000 \$	2,10 %	2019	
		8 600 000 \$	2,30 %	2020	
		16 246 000 \$	3,25 %	2025	
Financière Banque Nationale inc.	98,43400	1 281 000 \$	1,40 %	2016	3,19699 %
		1 322 000 \$	1,60 %	2017	
		1 366 000 \$	1,85 %	2018	
		1 410 000 \$	2,10 %	2019	
		8 600 000 \$	2,25 %	2020	
		16 246 000 \$	3,25 %	2025	

Marchés mondiaux CIBC inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,29800	1 281 000 \$	1,30 %	2016	3,26356 %
		1 322 000 \$	1,50 %	2017	
		1 366 000 \$	1,85 %	2018	
		1 410 000 \$	2,10 %	2019	
		8 600 000 \$	2,30 %	2020	
		16 246 000 \$	3,30 %	2025	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,00100	1 281 000 \$	1,50 %	2016	3,38579 %
		1 322 000 \$	1,60 %	2017	
		1 366 000 \$	1,80 %	2018	
		1 410 000 \$	2,10 %	2019	
		8 600 000 \$	2,30 %	2020	
		16 246 000 \$	3,40 %	2025	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant du syndicat dirigé par la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 30 225 000 \$ de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit adjugée au syndicat dirigé par la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

#### 15-10-934 Émission d'obligations / Résolution de concordance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 30 225 000 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1254	1 620 441 \$	1361	577 100 \$
1329	3 641 800 \$	1361-01	48 200 \$
1142	68 800 \$	1370	655 241 \$
1157	97 528 \$	1370-01	193 556 \$
1158	62 454 \$	1541	135 600 \$
1170	46 185 \$	1581	87 481 \$
1171	70 700 \$	1478	1 923 800 \$
1180	155 600 \$	1605	14 553 700 \$
1189	44 800 \$	1665	5 570 714 \$
1290	153 300 \$	1703	199 000 \$
1328	319 000 \$	-	-

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 30 225 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 novembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

## 15-10-935 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 30 225 000 \$ effectué en vertu des règlements n<sup>os</sup> 1254, 1329, 1142, 1157, 1158, 1170, 1171, 1180, 1189, 1290, 1328, 1361, 1361-01, 1370, 1370-01, 1541, 1581, 1478, 1605, 1665 et 1703, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 3 novembre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1254, 1329, 1290, 1328, 1361, 1361-01, 1370, 1370-01, 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- dix (10) ans (à compter du 3 novembre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

**15-10-936 Emprunt temporaire / Règlement n° 1712 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de canalisation de fossés / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Approbation du MAMOT**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 6 octobre 2015, le Règlement d'emprunt n° 1712 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de canalisation de fossés, pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de l'avenue Loyola-Schmidt en décrétant une dépense et un emprunt de deux cent soixante-dix-neuf mille dollars (279 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 279 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**15-10-937 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-43 / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 7 octobre 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-15-43 à l'égard de services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**15-10-938 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-414;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable effectuée par MM. Bruno Possa, chef de division – Entretien des infrastructures, et Sylvain Malo, contremaître – Voirie et signalisation, en date du 21 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la condition selon laquelle M. Alexandre Legrand devait obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois suivant son embauche, et ce, afin de satisfaire aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT que M. Legrand a présenté une preuve de l'obtention de son permis de conduire classe 3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Alexandre Legrand dans son poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 20 octobre 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Legrand.

« ADOPTÉE »

**15-10-939 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Journalier régulier / Prolongation de la période de familiarisation**

CONSIDÉRANT les résolutions 15-04-368 et 15-01-026;

CONSIDÉRANT les qualifications requises lors de l'affichage du poste de journalier régulier, notamment le permis de conduire classe 3, lequel était requis dans les neuf mois suivant la nomination du salarié à son poste, et ce, en vertu de l'annexe « G » de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence au travail de M. Patrick Briard;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la période de familiarisation de M. Patrick Briard pour une durée de quatre semaines, et ce, à compter de la date de son retour à temps complet au travail;

QUE la Ville s'engage à confirmer M. Briard dans son poste régulier à temps complet de journalier au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics dès que ce dernier aura satisfait aux exigences du poste de journalier telles que déterminées lors de l'affichage et conformément à la convention collective de travail en vigueur, en l'occurrence, l'obtention du permis de conduire classe 3;

QUE la Ville se réserve le droit de réintégrer M. Briard dans son ancien poste s'il ne satisfait pas à la condition prévue dans les délais prescrits.

« ADOPTÉE »

**15-10-940 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 8 octobre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-941 Service des finances et de la trésorerie / Départ à la retraite / Chef de division – Revenus**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Diane Michelin, chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, datée du 5 octobre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Diane Michelin, chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Michelin pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses 33 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**15-10-942 Comité du Régime complémentaire de retraite / Renouvellement de mandat / Membre indépendant / Juillet 2015 à juillet 2018**

CONSIDÉRANT la résolution 12-08-729 renouvelant, pour une période de trois ans, le mandat M. Yves Cornellier à titre de membre indépendant sur le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période de renouvellement a pris fin le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.1.2 du Règlement n° 1292 du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Yves Cornellier de continuer de siéger sur le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de renouveler le mandat de M. Yves Cornellier à titre de membre indépendant sur le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 6 juillet 2015;

QU'il est entendu que M. Cornellier entre en fonction à la date de renouvellement de son mandat et le demeure jusqu'à l'expiration de celui-ci dans trois ans, à moins qu'il ne soit renouvelé de nouveau, ou jusqu'à ce que le successeur soit nommé;

QUE la Ville lui souhaite une bonne continuité au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**15-10-943 Convention et transaction reçu-quittance / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la convention et transaction reçu-quittance à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le salarié n° 453, et ce, dans le but de régler la fin d'emploi dudit salarié;

QUE le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines soient également autorisés à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à faire les transferts budgétaires requis pour pourvoir à cette dépense;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-944 Service du greffe et des affaires juridiques / Contrat individuel de travail**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean St-Antoine, greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, adressée à M. Martin Houde, directeur général, en date du 13 octobre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Céline Vernier à titre d'analyste juridique sur une base contractuelle, et ce, pour la période du 20 octobre au 23 décembre 2015;

QUE le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et M<sup>me</sup> Céline Vernier ainsi que tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-140-00-150	(Salaire cols blancs)	12 000 \$
À :	02-140-00-412	(Services professionnels autres)	12 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-945 Club de triathlon Tri-O-Lacs / Inscriptions saison 2015 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de triathlon Tri-O-Lacs a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de triathlon Tri-O-Lacs une somme de 1 531,82 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-946** **Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1667.1 / Entrepreneur général / Travaux de construction des services municipaux / Place Marier – phase 1 / Règlement n° 1667 / Abrogation de la résolution 15-08-758**

CONSIDÉRANT les travaux de construction des services municipaux du projet Place Marier – phase 1 adjugés par la résolution 13-10-1003;

CONSIDÉRANT que le projet prévoyait un 2<sup>e</sup> système de séparateur hydrodynamique payable par le promoteur à 100 % dans une future phase du projet domiciliaire « Place Marier »;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été demandée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de remplacer les deux séparateurs hydrodynamiques prévus originalement au projet pour n'en installer qu'un seul, mais d'une plus grande capacité;

CONSIDÉRANT qu'il était également prévu initialement que la Ville paie seulement 21,72 % de 56 089 \$, soit 12 182,53\$ (taxes applicables non comprises);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette modification, il a été proposé à la Ville de contribuer à raison de 21,72 % de 76 510,54 \$, soit 16 618,09 \$ (taxes applicables non comprises);

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, l'entrepreneur général avait transmis à la Ville l'ordre de changement n° 1 relié à la modification précitée et que celui-ci avait été accepté par la résolution 15-08-758;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas à payer la différence entre ces deux montants et que ces frais sont plutôt à la charge du promoteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 15-08-758;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée la résolution 15-08-758.

« ADOPTÉE »

**15-10-947** **Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 17 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1667.1 / Entrepreneur général / Travaux de construction des services municipaux / Place Marier – phase 1 / Règlement n° 1667**

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-946;

CONSIDÉRANT les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 17 de l'entrepreneur général reliés aux travaux de construction des services municipaux du projet Place Marier – phase 1;

CONSIDÉRANT que le nouvel ordre de changement n° 1 confirme le montant réel à assumer par la Ville pour le remplacement des deux séparateurs hydrodynamiques prévus originalement au projet pour n'en installer qu'un seul, mais d'une plus grande capacité;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement n° 11 est non-recevable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 10 et 12 à 17 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction des services municipaux du projet Place Marier – phase 1 (appel d'offres n° 401-110-13-R1667.1) » totalisant un montant de 30 085,94 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-948    Ordre de changement n° 17 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 /  
Entrepreneur général / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à  
l'usine d'épuration (lot n° 3) / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 17 de l'entrepreneur général relié au projet « Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 » totalisant un crédit de 2 012 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**15-10-949    Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-09 / Réhabilitation  
d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Lafleur par la technique  
de réhabilitation sans tranchée**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Lafleur par la technique de réhabilitation sans tranchée, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 mai 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-09;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a accepté de prolonger le délai de garantie de soumission de 90 à 150 jours;

CONSIDÉRANT que le projet fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Aquarehab inc., 2145, rue Michelin, Laval (Québec), H7L 5B8, pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Lafleur par la technique de réhabilitation sans tranchée, et ce, pour un montant de 565 700 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-09;

QUE cette adjudication de contrat soit conditionnelle à la confirmation, par le MAMOT, de l'obtention de la subvention susmentionnée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-10-950    Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 782 771 à 5 782 835 /  
Projet « Place 20-30-40 » – phases 14 à 16 / CCU n° 15-09-138**

CONSIDÉRANT la subdivision des lots projetés 5 782 771 à 5 782 834 contenue au plan cadastral de la phase 14, y incluant le lot résiduaire 5 782 835 des phases 15 et 16 du projet « Place 20-30-40 », déposée par le promoteur Développements Banlieue-Ouest inc. et préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 21 425, en date du 22 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que la superficie totale desdits lots projetés correspond à 101 849,60 mètres carrés et que le promoteur doit, en vertu du Règlement de lotissement n° 1273, céder une superficie de 10 % pour fins de parcs et espaces verts, laquelle correspond à 10 184,96 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la proposition soumise à la Ville par le promoteur pour la cession de parcs et espaces verts contenue audit plan cadastral correspondant au parc linéaire, soit

le lot 5 782 833 d'une superficie de 4 015,30 mètres carrés, au passage piétonnier, soit le lot 5 782 810 d'une superficie de 90,30 mètres carrés, et au parc, soit le lot 5 782 799 d'une superficie de 2 246,10 mètres carrés, le tout représentant une superficie totale de 6 351,70 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la superficie manquante de 3 833,26 mètres carrés pourrait être prise à même la banque de réserve de parcs du Groupe NAM inc. provenant des projets Champfleury et Marier, et ce, pour une superficie de 3 637,38 mètres carrés, le tout suivant la résolution adoptée le 16 octobre 2015 par le Conseil d'administration de Groupe NAM inc. autorisant la Ville à appliquer leur réserve en faveur du promoteur Développements Banlieue-Ouest inc. dans le projet « Place 20-30-40 » - phases 14 à 16;

CONSIDÉRANT que le solde de 3 637,38 mètres carrés provenant de la banque de terrains en parcs de Groupe NAM inc. n'est pas suffisant pour combler le 10 % pour fins de parcs exigé pour l'ensemble du projet de développement puisqu'il manque une superficie de 195,88 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le développement du lot résiduaire projeté 5 782 835 correspondant aux phases 15 et 16 offrira des espaces verts et parcs et qu'il y aura lieu de combler la superficie manquante de 195,88 mètres carrés lors de sa subdivision;

CONSIDÉRANT que le tout est en conformité avec le plan directeur de rues et parcs pour les phases 14, 15 et 16 du projet « Place 20-30-40 » accepté par le Conseil municipal dans sa résolution 15-09-855 du 21 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte que les lots projetés 5 782 833, 5 782 810 et 5 782 799 de la phase 14 du projet « Place 20-30-40 » totalisant 6 351,70 mètres carrés soient cédés à la Ville pour fins de parcs et espaces verts;

QUE la Ville accepte que la superficie de parc manquante correspondant à 3 833,26 mètres carrés soit en partie prise à même la banque de réserve des parcs de Groupe NAM inc., soit celle provenant des projets Champfleury et Marier, dont le solde est de 3 637,38 mètres carrés, et ce, telle qu'en fait foi une résolution du Conseil d'administration du Groupe NAM inc. adoptée le 16 octobre 2015;

QUE la Ville accepte de reporter le solde dû de 195,88 mètres carrés lors du lotissement du lot projeté 5 782 835 correspondant aux phases 15 et 16 du projet « Place 20-30-40 ».

« ADOPTÉE »

**15-10-951 Adoption / Règlement n° 1276-11 / Interdiction / Structures à ossature de bois de plus de six (6) étages**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 octobre 2015 un projet de règlement portant le n° 1276-11 modifiant le Règlement de construction numéro 1276;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 octobre 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1276-11 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'interdire les structures à ossature de bois de plus de six (6) étages ».

« ADOPTÉE »

**15-10-952 Adoption / Règlement n° 1646-02 / Modification / Limites du bassin de taxation**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1646-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1646-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1646 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1 ».

« ADOPTÉE »

**15-10-953 Avis de motion / Règlement n° 1694-06 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

**15-10-954 Adoption de projet / Règlement n° 1713 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures, éclairage et aménagement de la zone tampon / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14 (rue Claude-Léveillé)**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1713 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, éclairage et d'aménagement de la zone tampon du projet « Place 20-30-40 » – phase 14 (rue Claude-Léveillé), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 novembre 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**15-10-955 Avis de motion / Règlement n° 1713 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures, éclairage et aménagement de la zone tampon / Honoraires professionnels et travaux connexes / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14 (rue Claude-Léveillé)**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, éclairage et d'aménagement de la zone tampon du projet « Place 20-30-40 » – phase 14

(rue Claude-Léveillée), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**15-10-956 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**15-10-957 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-10-958 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier